

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 628

présenté par

Mme Bourouaha, M. Chassaigne, Mme K/Bidi, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,  
M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 7**

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et les conditions de leur »

les mots :

« y compris leur éventuel »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à s'assurer que l'octroi d'avois d'informatique en nuage ne soient autorisés que pour une courte période correspondant à une offre d'essai gratuit. Il est en conséquence proposé, comme le suggérait le Sénat, que la durée de validité maximale d'un an fixée par la loi soit entendue strictement et intègre l'éventuelle période de renouvellement.